

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opcv des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015¹

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP ²
 Secteur cadre de vie-technique	361	1 795
 Entreprises d'architecture	251	945
 Entreprises d'économistes de la construction	39	126
 Entreprises d'experts en automobile	27	289
 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	44	435
 Secteur juridique	583	1 881
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	16	118
 Cabinets d'avocats	433	1 093
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	35	162
 Études d'huissiers de justice	99	508
 Secteur santé	3 993	14 496
 Cabinets dentaires	906	1 716
 Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	50	1 760
 Cabinets médicaux	1 746	4 187
 Pharmacie d'officine	1 027	5 549
 Cliniques vétérinaires	264	1 284
Normandie	4 937	18 172
Ompl	111 192	399 674

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.

-  Secteur cadre de vie-technique
-  Entreprises d'architecture
-  Entreprises d'économistes de la construction
-  Entreprises d'experts en automobile
-  Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
-  Secteur juridique
-  Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
-  Cabinets d'avocats
-  Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
-  Études d'huissiers de justice
-  Secteur santé
-  Cabinets dentaires
-  Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
-  Cabinets médicaux
-  Pharmacie d'officine
-  Cliniques vétérinaires



TAUX DE FORMATION PROCHES DE LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement similaires aux moyennes nationales.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à deux salariés sur trois dans le secteur cadre de vie-technique, avec un taux plus faible pour les salariés de la branche des entreprises d'économistes de la construction. Il est en revanche beaucoup plus élevé pour les salariés des entreprises d'experts en automobile ;
- le plan de formation concerne un salarié sur trois dans les autres secteurs (juridique et santé), avec cependant des taux plus élevés pour les branches des études d'administrateurs et mandataires judiciaires et des laboratoires de biologie médicale ;
- le volet professionnalisation (période et plan) est mobilisé par 4 à 5 % des entreprises en moyenne.

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro ¹	Ppro ²	Plan	Cpro ¹	Ppro ²	Plan
	1 %	2 %	65 %	1 %	4 %	52 %
	2 %	0 %	48 %	3 %	0 %	32 %
	1 %	0 %	23 %	3 %	0 %	32 %
	1 %	5 %	94 %	4 %	11 %	100 %
	0 %	2 %	71 %	2 %	9 %	84 %
	2 %	10 %	35 %	2 %	7 %	28 %
	0 %	3 %	89 %	0 %	9 %	100 %
	1 %	3 %	33 %	1 %	3 %	23 %
	2 %	27 %	28 %	3 %	0 %	38 %
	2 %	3 %	29 %	4 %	5 %	25 %
	1 %	1 %	36 %	2 %	2 %	21 %
	3 %	2 %	18 %	2 %	2 %	10 %
	1 %	1 %	64 %	2 %	3 %	51 %
	1 %	NS*	12 %	5 %	3 %	36 %
	1 %	1 %	18 %	1 %	0 %	7 %
	1 %	NS*	38 %	2 %	2 %	24 %
Normandie	1 %	2 %	43 %	4 %	5 %	43 %
Ompl	3 %	2 %	43 %	7 %	5 %	44 %



Dans le secteur cadre de vie, 1 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 2 % d'une période de professionnalisation et 65 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 1 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, 4 % la période de professionnalisation et 52 % le plan de formation.

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE SIMILAIRE

En moyenne, les hommes bénéficient autant de la formation professionnelle.

Cependant, la situation diffère en fonction des branches.

- Dans celles des entreprises d'économistes de la construction, des entreprises d'experts en automobile et des cabinets de géomètres la proportion de femmes formées est inférieure à leur poids total dans ces mêmes branches professionnelles.
- En revanche, dans la branche des offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires la situation est inversée.

Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	32 %	68 %
	59 %	41 %
	18 %	82 %
	6 %	94 %
	23 %	77 %
	79 %	21 %
	68 %	32 %
	85 %	15 %
	86 %	14 %
	70 %	30 %
	91 %	9 %
	94 %	6 %
	80 %	20 %
	90 %	10 %
	91 %	9 %
	93 %	7 %
Normandie	81 %	19 %
Ompl	80 %	20 %



SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMI LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 26 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 15 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale¹

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	22 %	43 %	35 %
	34 %	3 %	63 %
	27 %	42 %	31 %
	5 %	89 %	5 %
	21 %	52 %	28 %
	14 %	28 %	59 %
	18 %	16 %	66 %
	22 %	38 %	40 %
	0 %	0 %	100 %
	2 %	20 %	78 %
	28 %	6 %	66 %
	3 %	2 %	95 %
	15 %	45 %	39 %
	6 %	46 %	48 %
	32 %	0 %	68 %
	34 %	0 %	66 %
Normandie	26 %	13 %	61 %
Ompl	28 %	15 %	58 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMI LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former que les salariés plus âgés.

Les salariés des deux autres tranches d'âge ont un accès moindre à la formation ; ils représentent 66 % des salariés et 55 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	44 %	29 %	27 %
	46 %	30 %	24 %
	49 %	13 %	38 %
	45 %	32 %	23 %
	39 %	30 %	31 %
	42 %	23 %	36 %
	45 %	23 %	32 %
	35 %	26 %	39 %
	27 %	27 %	45 %
	53 %	16 %	30 %
	46 %	27 %	27 %
	52 %	26 %	22 %
	38 %	28 %	34 %
	36 %	32 %	33 %
	45 %	27 %	28 %
	67 %	21 %	12 %
Normandie	45 %	27 %	28 %
Ompl	45 %	26 %	29 %



IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Près de deux tiers des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, études de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 9 salariés	10-49 ETP	50 ETP et +
	40 %	38 %	23 %
	56 %	44 %	0 %
	55 %	45 %	0 %
	30 %	13 %	57 %
	26 %	49 %	26 %
	64 %	36 %	0 %
	47 %	52 %	0 %
	80 %	19 %	1 %
	87 %	14 %	0 %
	39 %	61 %	0 %
	74 %	22 %	3 %
	100 %	1 %	0 %
	10 %	86 %	4 %
	15 %	70 %	13 %
	85 %	16 %	0 %
	61 %	25 %	15 %
Normandie	68 %	26 %	5 %
Ompl	67 %	25 %	8 %



Dans le secteur cadre de vie, 40 % des salariés formés travaillent dans une entreprise de moins de 9 salariés ETP, 38 % dans une entreprise employant entre 10 et 49 salariés ETP, et 23 dans une entreprise de plus de 50 salariés. En raison des arrondis, les totaux peuvent être compris entre 99 et 101 %.



INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent moins à la formation que ceux à temps complet. Leur poids est supérieur dans l'effectif salarié en comparaison de celui qu'ils ont dans l'effectif des formés, 35 % des salariés contre 28 % des stagiaires.

Les écarts sont particulièrement importants dans les branches des entreprises d'architecture (11 points), des cabinets de géomètres (9 points), des cabinets médicaux (13 points) et des cliniques vétérinaires (13 points).

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	81 %	19 %
	77 %	23 %
	80 %	20 %
	86 %	14 %
	83 %	17 %
	71 %	29 %
	64 %	36 %
	70 %	30 %
	72 %	28 %
	78 %	22 %
	70 %	30 %
	72 %	28 %
	81 %	19 %
	74 %	26 %
	68 %	32 %
	71 %	29 %
Normandie	72 %	28 %
Ompl	73 %	27 %